

**Décision n° 2011/02- 01 relative  
à l'habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs pour  
l'agriculture (Esitpa)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs pour l'agriculture (Esitpa),
- Vu le rapport établi par Sylvie Chevalet (rapporteuse principale), Bernard Roman-Amat (membre de la CTI), Gilbert Bonnes (expert), et présenté lors de la séance plénière du 9 février 2011,
- Le Directeur Daniel Roche entendu

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'École supérieure d'ingénieurs pour l'agriculture (Esitpa) est une école consulaire issue de l'Institut Technique des Pratiques Agricoles (ITPA) créé par des élus agricoles en 1919. Habilitée pour la première fois en 1964 à délivrer le diplôme d'ingénieur en agriculture, l'Esitpa est un service de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). Son ministère de tutelle est le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

A la rentrée 2008, une réorganisation a été réalisée, en même temps que le regroupement de toutes les années de formation sur le nouveau site de Mont Saint Aignan dans la banlieue de Rouen.

L'Esitpa propose une formation d'ingénieur en cinq ans au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant. Elle affiche sa vocation de former des ingénieurs généralistes « proches de l'acte de production » aptes à accompagner l'agriculture des prochaines décennies.

Elle délivre chaque année environ 80 diplômes et son effectif total actuel atteint 466 élèves ingénieurs (rentrée 2010). L'école met également en place un master spécialisé en « marketing, communication et ingénierie des produits agroalimentaires » avec l'École de management de Normandie et un master « Biovalo-végétal », en partenariat avec l'Université de Rouen.

La dernière évaluation de la CTI, présentée lors de la séance plénière d'octobre 2007, a abouti à un renouvellement d'habilitation pour trois ans à compter de la rentrée 2008.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant

## **1/ Évolution de l'école**

L'établissement a aujourd'hui le projet de mettre l'accent sur l'agronomie, l'économie de l'entreprise, le droit rural et l'innovation, tout en renforçant la formation de ses élèves ingénieurs en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur. Grâce à cette orientation stratégique, elle souhaite accueillir 600 élèves, à terme, en diversifiant son offre de formation.

Lors de la précédente habilitation, la CTI avait émis des recommandations concernant l'amélioration quantitative et qualitative du recrutement, le niveau scientifique des enseignements, l'intégration dans les réseaux nationaux et européens, l'ouverture internationale et le niveau d'anglais.

Pour le recrutement, l'école a progressé en quantité mais les indicateurs de qualité ont peu progressé. L'enseignement scientifique a été amélioré, mais reste très majoritairement de type magistral. Enfin, l'ouverture internationale a progressé, mais la mobilité entrante reste faible.

Si la CTI prend acte de la qualité du management de l'école, elle estime que cela tient pour une bonne part à la qualité des personnes en présence ; elle demande donc instamment, dans un souci de pérennité et d'efficacité, de mieux définir les statuts et règlements de l'école au sein de l'APCA.

## **2/ Synthèse de l'évaluation**

La CTI a noté les **points forts** de l'école :

- un réel projet d'établissement compris par l'ensemble du personnel et qui prend en compte les enjeux de l'agriculture dans le monde de demain, les évolutions de la politique agricole nationale liée à la politique européenne,
- un projet décliné aussi bien au niveau de la recherche que de la formation, les deux étant bien en synergie,
- le bénéfice du soutien de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et des collectivités locales,
- des locaux modernes et attractifs,
- un ancrage dans l'environnement de l'enseignement supérieur normand en nette progression,
- de bonnes conditions pour la vie étudiante,
- un positionnement proche du terrain et de l'acte de production,
- un travail intéressant dans le cadre de l'observatoire des métiers.

Et ses **points faibles** :

- des statuts et règlements à revoir pour installer une réelle autonomie de l'école,
- des difficultés non complètement surmontées sur la qualité du recrutement,
- malgré les recrutements effectués et les facilités accordées aux enseignants pour poursuivre soit en thèse, soit leur HDR, le nombre d'enseignants chercheurs reste encore faible,
- pas d'évaluation des enseignements,
- pas de supplément au diplôme,
- une activité de recherche inégale selon les disciplines, et encore très dispersée.

En conséquence, la CTI décide le **renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs pour l'agriculture (Esitpa), à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs pour l'agriculture*, en formation initiale sous statut d'étudiant et par la VAE.

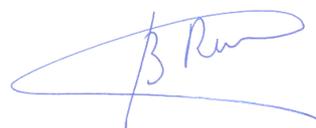
**La CTI recommande à l'école de :**

- obtenir une réelle autonomie de fonctionnement, par exemple par une évolution de son statut au sein de l'APCA, afin de mettre l'école en conformité avec les critères de R&O (ce point doit être revu de façon impérative et urgente avant la prochaine évaluation),
- mettre en place l'évaluation formalisée des enseignements par les élèves ingénieurs,
- poursuivre le recrutement d'enseignants permanents pour diminuer le ratio élèves/enseignants,
- renforcer significativement la part des enseignements pratiques,
- renforcer et restructurer les activités de recherche, en cohérence avec les objectifs stratégiques et pédagogiques de l'école (notamment par la mise en œuvre de partenariats scientifiques solides),
- poursuivre le développement vers l'international,
- poursuivre les actions en cours pour améliorer la notoriété de l'École dans le cadre d'une politique active de recrutement des élèves : diversification, niveau, ...
- finaliser l'approche compétences.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD